



AFFICHE LE
12 JUL 2022
Mairie d'Argelliers

RELEVÉ DE DECISIONS Conseil Municipal du 07.07.2022

Présents : Florence LAUSSEL, Yves LEBORGNE, Alain FOURNIER, Bernard TREMOULET, Jean Michel CÉAREY, Catherine DUSCHA, Valerie GROS, Claudie BERARD, Pierre AMALOU, Vincent BOUBAL, Thierry AILLAUD

Absente excusée : Gaelle ROUX-MENON,

Absente : Severine RAMON

Pouvoir : Gaelle ROUX-MENON à Claudie BERARD

Secrétaire de séance : Vincent BOUBAL

En ouverture de séance, Monsieur AMALOU demande à l'assemblée le report de deux décisions portées à l'ordre du jour de ce conseil et préalablement annoncé.

Le point 8- demande de subvention pour mise en sécurité de la route de Puechabon- est reporté en à un prochain conseil car des éléments manquent encore au dossier.

Le point 11- Participation financière des communes à la scolarisation d'enfants domiciliés hors d'ARGELLIERS-est reporté à l'année prochaine sur décision de la commission Ecoles-Jeunesse-Culture-Social-Environnement

Il sollicite également l'inscription d'un point supplémentaire à l'ordre du jour en questions diverses concernant l'extinction de l'éclairage public.

2022-13 / Suppression du poste d'attaché territorial

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE :

- de supprimer l'emploi d'Attaché Territorial à temps complet affecté au service administratif.
- de modifier en conséquence le tableau des effectifs communaux.

2022-14 / Suppression du poste d'adjoint technique et création d'un poste d'adjoint technique principal de 2eme classe

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE :

- de supprimer l'emploi d'Adjoint Technique Territorial à temps complet affecté au service technique, à compter du 31 juin 2022.
- de créer un emploi d'Adjoint Technique Principal de 2ème classe à temps complet au service à compter du 1 juillet 2022.
- de modifier en conséquence le tableau des emplois.

Le tableau des effectifs de la collectivité d'Argelliers est désormais le suivant :

Filière / nbre	Emploi	Cadre d'emplois et grade	Heures hebdomadaires
Filière Administrative			
1	Agent d'accueil	Adjoint administratif principal de 1ere classe	28 heures
1	Agent d'accueil	Adjoint administratif principal de 2ème classe	35 heures
1	Secrétaire de Mairie	Adjoint Administratif	35 heures
Filière technique			
1	Agent technique entretien et espaces verts	Agent de maîtrise	35 heures
1	Agent technique entretien et espaces verts	Adjoint technique Non titulaire	35 heures
1	Agent technique entretien et espaces verts	Adjoint technique principale de 2eme classe	35 heures

1	Agent technique de restauration scolaire et d'entretien	Adjoint technique principale de 2eme classe	27h30 heures
1	Agent technique de restauration scolaire et d'entretien	Adjoint technique	27h30 heures
1	Agent technique de restauration scolaire et d'entretien	Adjoint technique	22 heures
1	Agent technique de restauration scolaire et d'entretien	Adjoint technique	18 heures

2022-15/ Décision modificative n°1 Budget communal

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE que:

- Des crédits supplémentaires sont à inscrire en dépenses d'investissement, au compte 10226, chapitre 10
- Ces crédits sont à prélever sur les dépenses d'investissement, au chapitre 21, compte 2152 (Installations de Voirie) opération 55 pour un montant de 250 euros.

2022-16/ Convention avec la communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault pour la fourniture d'un logiciel de communication financière

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE:

- D'AUTORISER l'adhésion de la commune au groupement de commande pour la fourniture d'un logiciel d'information et de communication financière,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer de la convention ci jointe,
- D'INSCRIRE cette dépense au budget 2022 de la Commune.

2022-17/ Redevance d'occupation du domaine public due par les opérateurs de télécommunication (RODP 2022)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE :

- de FIXER le montant des redevances pour l'année 2022 comme suit :

Réseaux souterrains sur domaine public routier :	42.64 € / km
Réseaux aériens sur domaine public routier :	56.85 € / km
Autre installation sur le domaine public routier :	28.43 € / m ²

2022-18/ Modification des tarifs de l'Accueil de loisirs Périscolaire (ALP) - Cantine et garderie

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE à compter du 01 septembre 2022:

- d'APPLIQUER les nouveaux tarifs des repas de la cantine scolaire suivant le tableau :

Tarif	Prix du repas au 01/09/2022 € TTC
T1	4,00
T2	4,10
T3	4,20
T4	4,30

- d'appliquer une majoration de + 50% sur le tarif appliqué par famille pour les inscriptions hors délais d'inscription,
- de modifier les tarifs de la garderie du matin et du soir comme indiqué ci-dessus,
- de modifier en conséquence le règlement intérieur de l'Accueil de Loisirs Périscolaire.

Questions diverses

En raison des nombreuses dégradations et incivilités qui ont eu lieu ces dernières semaines sur la commune, en particulier la nuit, Monsieur AMALOU sollicite l'autorisation du conseil municipal pour mettre éventuellement un terme à l'expérimentation de 3 mois actuellement en cours concernant l'extinction de l'éclairage public sur le village. Après son exposé des faits, le conseil municipal autorise monsieur AMALOU à interrompre cette expérimentation par arrêté et après concertation des membres du conseil, si toutefois, les dégradations perduraient.

La réunion est clôturée à 19h15.

Le secrétaire de séance
Vincent BOUBAL

